

Conseil Municipal du 16 septembre 2015
Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 8 septembre 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, MM. BAJAUD, CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mmes FORET, GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. CENARD (par M. JOLY), Adjoint – Mme BRENON (par M. PACAUD), Adjointe, Mme BERNARDIN (par Mme GOURY), Conseillère Municipale, M. PAILHAREY (par M. DRAPIER), Conseiller Municipal.

Excusé : M. GAUTHIER, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : M. JOLY Thomas, Conseiller Municipal

Mme la Maire accueille Mme ALFANO Francesca, nouvellement élue au Conseil Municipal pour la liste « Bourbon Avenir », suite à la démission de Mme RYMKIEWICZ Nadine et au refus de siéger de M. LITAUDON Jean-François.

Mme la Maire lui demande de se présenter.

Mme ALFANO indique qu'elle travaille à AXA Assurances et qu'elle est très heureuse de siéger au Conseil Municipal.

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 15 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015

Mme la Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015 à approbation et demande s'il y a des observations.

Mme PACOT indique que le détail des subventions votées aux associations ainsi que les nouveaux tarifs municipaux n'étaient pas joints au compte-rendu.

Mme la Maire précise que ces pièces seront transmises aux membres du Conseil Municipal.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose M. JOLY.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

13/08/15	019	Acquisition d'un véhicule électrique à destination des services techniques	24 000 € TTC
13/08/15	020	Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – diagnostic des conditions d'accessibilité des ERP et IOP	14 400 € HT

Mme la Maire présente les décisions.

La décision 019 concerne l'acquisition d'un petit camion qui servira pour l'arrosage et le nettoyage. Ce véhicule est électrique pour entrer dans le développement durable. Il est également équipé d'un nettoyeur haute-pression.

La décision 020 est l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public comme la Loi y oblige.

La liste des bâtiments concernés est à disposition en Mairie.

Affaires générales

Représentations de Madame ALFANO Francesca

Mme la Maire énonce les membres de la liste « Bourbon Avenir » qui ont démissionné ou qui n'ont pas voulu siéger.

Elle indique qu'il est nécessaire de nommer Mme ALFANO dans les commissions où siégeait Mme RYMKIEWICZ.

Les commissions sont les suivantes :

Commission 3 : Culture et patrimoine

Commission 5 : Finances – Economie budgétaire – Affaires juridiques

Comité des Usagers du C.A.S.C.

Mme la Maire rappelle que les convocations sont déposées dans les casiers des élus.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Motion pour une baisse des dotations d'Etat supportables

Mme la Maire informe que l'Association des Maires de France (AMF) a sollicité les Communes pour l'établissement d'une motion contre les baisses de l'Etat.

Mme la Maire indique que récemment des annonces ont été faites par le Président de la République aux assises de la Ruralité et énumère les avancées pour les communes rurales.

Cela n'empêche pas de voter une motion et elle indique qu'une manifestation se déroulera le 19 septembre.

M. JOLY pense qu'il est normal de se battre contre la baisse des dotations. Il indique qu'il est très étonné d'entendre l'accusation portée contre les kinésithérapeutes et les infirmiers qui coûteraient trop chers.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Affaires financières

Décharge de responsabilité d'un régisseur de régie de recettes et prise en charge du débet par la Commune

Mme la Maire indique qu'un vol a été commis à la piscine dans le distributeur nouvellement installé. Un régisseur a été nommé et il est donc nécessaire de le décharger de toutes responsabilités au regard des fonds et valeurs dérobés. Le montant du vol est de 477,30 €.

Mme la Maire rappelle que c'est le deuxième vol après celui de la caisse de tickets de cantine.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Mme la Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour présenter ce dossier.

M. BRIGAUD précise qu'il s'agit principalement de loyers non réglés à leurs dates et que quelques locations de salles. Si à l'avenir les débiteurs devenaient solvables, les sommes pourraient être récupérées.

Mme la Maire indique que les créances s'élèvent à 3157,72 € et qu'il est donc nécessaire de délibérer pour admettre en non-valeur ces sommes.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Emprunts réaménagés - Banque Populaire

Mme la Maire indique qu'une démarche de négociations a été entreprise avec M. BRIGAUD auprès des banques auxquelles la Commune a souscrit des emprunts. Elle demande à M. BRIGAUD, Adjoint aux Finances de présenter les négociations réalisées.

M. BRIGAUD précise que les taux consentis lors de la souscription des emprunts n'étaient pas prohibitifs, toutefois la forte baisse des taux est propice à la renégociation. Les banques concernées sont la Banque Populaire, la Banque Postale et le Crédit Agricole.

La première banque à avoir répondu favorablement à la demande de la Commune est la Banque Populaire. Ce qui est très intéressant, c'est que le même contrat a été gardé. Par conséquent, il n'y a aucun frais, aucune pénalité, aucune indemnité de remboursement. C'est uniquement une transformation du taux.

Tableau des emprunts souscrits à la Banque Populaire, avec les taux initiaux et les nouvelles conditions.

Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû	Conditions à la souscription		Conditions nouvelles	
		Taux	Annuité annuelle	Taux	Annuité annuelle
300 000 €	114 734.71 €	3.30%	25 267.85 €	2.50%	24 696.29 €
600 000 €	344 542.98 €	3.45%	41 323.97 €	2.80%	39 979.77 €
1 500 000 €	1 168 499.41 €	4.10%	111 352.18 €	2.80%	102 037.84 €
2 000 000 €	1 473 407.65 €	4.10%	148 469.57 €	2.80%	136 777.77 €
			326 413.57 €		303 491.67 €

M. BRIGAUD indique que cela représente un gain annuel pour la Commune d'environ 21 000 € et un gain total de 298 693,96 €.

En ce qui concerne la négociation engagée avec le Crédit Agricole, il y avait un refus jusqu'à maintenant. Toutefois, le Crédit Agricole vient d'informer qu'une proposition sera faite.

M. BRIGAUD pense qu'à l'avenir il faudra se souvenir des établissements financiers qui ont accepté de revoir à la baisse les taux d'emprunt.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Subvention de démarrage – « Les Diabless » association de majorettes pour les enfants

Mme la Maire informe qu'une nouvelle association s'est créée, nommée « Les Diabless ». Il s'agit d'une association de majorettes pour enfants. Comme toute association nouvellement créée, une subvention de démarrage de 150 € est proposée.

Mme la Maire demande à M. PACAUD de dire quelques mots sur cette association.

M. PACAUD précise qu'il n'existait plus de majorettes sur Bourbon-Lancy et indique que les répétitions sont le samedi après-midi – salle des arts martiaux.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Subvention exceptionnelle – Bourbon-Lancy Golf

Mme la Maire rappelle que le challenge de la Municipalité s'est déroulé récemment et qu'il avait été proposé une subvention de 200 € dans le cadre de cette manifestation. Elle indique qu'une journée a été animée dans le cadre des échanges avec les Hollandais. C'est une nouvelle clientèle qui est très intéressée par le golf de Bourbon-Lancy. Cette journée était en partenariat avec le Casino de Saint Honoré qui était sponsor de l'association de golfeurs Hollandais.

M. PACAUD indique que cette journée était en accord avec le Casino de Bourbon-Lancy.

Mme la Maire précise que les deux casinos n'étaient pas en concurrence. C'était également une opportunité de faire découvrir à une nouvelle clientèle le golf et la Ville de Bourbon-Lancy.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

M. BRIGAUD effectue la présentation de ce dossier à la demande de Mme la Maire.

M. BRIGAUD informe que la TCCFE est instituée à Bourbon-Lancy depuis un certain nombre d'années. Il a été nécessaire de se mettre en accord avec les directives européennes en 2010, le taux voté à l'époque était de 8%. Un nouveau taux de 8,12% est adopté en 2012. Il était prévu que le coefficient multiplicateur soit actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation. Depuis 2012, il n'a pas été revalorisé.

La législation oblige maintenant à procéder à des arrondis du taux, les plus proches de celui de 8,12% sont 8% ou 8,50%. Si le taux avait évolué chaque année comme prévu, il serait aujourd'hui de 8,54%. C'est pourquoi le taux de 8,50% est proposé. La recette annuelle pour la Commune se situe à environ 120 000 €.

Mme la Maire précise les recettes perçues pour les années 2013, 2014 et pour cette année jusqu'en juillet.

Mme la Maire propose de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « 100 projets pour l'emploi »

Mme la Maire indique qu'une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « 100 projets pour l'emploi ». Une enveloppe de 4 000 000 € est dédiée au territoire pour des projets réalisés avant le 31 décembre 2015.

Il est proposé de retenir les travaux de voirie suivants :

- la voie d'accès et la raquette de retournement qui desservent la déchetterie ZA des Forges
- la voirie de la cour de l'école Pierre et Marie Curie qui vient d'être faite réalisée.

Mme la Maire commente les financements répartis de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de voirie :			
- voie d'accès et raquette de retournement nouvelle déchetterie	101 826.48 €	Subvention Département (80%)	97 876.38 €
- voirie école Pierre et Marie Curie place du Champ de Foire	20 519.00 €	Autofinancement (20%)	24 469.10 €
Total	122 345.48 €	Total	122 345.48 €

M. BRIGAUD précise qu'il est nécessaire d'avoir un minimum de 20 % d'autofinancement

M. DRAPIER informe qu'il lui semble y avoir un décalage avec l'esprit « 100 projets pour l'emploi » car le Conseil Départemental a souhaité soutenir l'emploi et la volonté de présenter des travaux de voirie, qui certes sont nécessaires pour la Ville, ne correspond pas à l'esprit du dispositif car ce sont de grosses sociétés qui réalisent les travaux. Il précise que cette remarque est formulée car il aurait été souhaitable de retenir des travaux faisant intervenir des artisans locaux, pour soutenir l'économie locale. Si les 4 000 000 € sont consacrés à refaire la voirie départementale le Conseil Départemental aura raté sa cible de soutenir l'économie locale.

Mme la Maire répond à M. DRAPIER qu'il a sans doute lu le dispositif « 100 projets pour l'emploi ». Aujourd'hui les entreprises de travaux publics souffrent des baisses de dotations de l'Etat aux communes et ces entreprises de travaux publics sont très locales avec des salariés du Territoire. De plus, il est difficile de trouver un projet de 100 000 € qui soit effectué avant fin 2015. Il existe beaucoup de projets sur Bourbon-Lancy mais la date de réalisation avant fin 2015 est importante.

M. BRIGAUD dit qu'il ne faut pas s'arrêter à la Ville de Bourbon-Lancy. Les travaux touchent à l'artisanat et que pour monter un projet d'investissement les délais étaient trop courts.

M. DRAPIER précise qu'il faut comprendre sa remarque. Globalement, les conditions de mise en œuvre de ce dossier amènent les Communes à réaliser de la voirie.

Mme la Maire pense qu'effectivement il y aura beaucoup de demandes et qu'aujourd'hui le pourcentage de l'aide n'est pas connu.

M. BRIGAUD ajoute qu'il est nécessaire de présenter un financement sans connaître le montant de l'aide.

Mme la Maire propose de délibérer.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décision modificative n°1 sur le Budget Principal – Virement de crédits

Mme la Maire demande à M. BRIGAUD de commenter ce dossier.

M. BRIGAUD explique que le budget est voté par chapitre et il présente les décisions modificatives nécessaires, comme indiqué ci-dessous :

Section d'Investissement – Dépenses	Diminution	Augmentation
<u>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</u>		
Article 2041583 Projets d'infrastructures d'intérêt national Fonction 824 Aménagement urbain	- 50 000 €	
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>		
Article 2138 Autres constructions Fonction 020 administration générale		+ 12 000 €
Article 2188 Autres immobilisations corporelles Fonction 020 administration générale		+ 38 000 €
Total	50 000 €	50 000 €

M. BRIGAUD précise que les dépassements concernent surtout le remplacement de véhicules et les projets d'acquisitions immobilières. C'est uniquement un transfert de budget dans le budget d'investissement.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. DRAPIER indique qu'il constate que l'on arrive à la fin des affaires financières et que le compte-rendu du Conseil Municipal précédent annonçait que l'on voterait une subvention complémentaire à la Société Philharmonique.

Mme la Maire répond que le sujet sera abordé dans les questions diverses.

Personnel

Modification tableau du personnel à compter du 17 septembre 2015

Mme la Maire indique que Nicolas PERISSE sera nommé conseiller des activités physiques et sportives suite à sa réussite au concours. Il intégrera la catégorie A et aura pour fonction de diriger le service éducation-jeunesse-sports. Un nouvel organigramme sera proposé puisque le service sera réorganisé. Par ailleurs, le poste d'éducateur des activités physiques et sportives sera fermé.

M. LOUIS demande quelle est la signification de l'abréviation TC.

Mme PACOT indique que cela correspond à Temps Complet.

Mme la Maire le confirme.

Grade	Tableau des effectifs avant le 16 septembre 2015	Tableau des effectifs au 17 septembre 2015
Filière sportive		
Conseiller des activités physiques et sportives TC	0	1
Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe TC	1	0
Filière technique		
Technicien territorial	0	1

Mme la Maire informe également de l'ouverture d'un poste de technicien territorial pour le recrutement d'un Directeur des Services Techniques puisque le poste est vacant et cela permet de recruter un fonctionnaire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Ville Vie Vacances – versement d'une gratification

Mme la Maire informe que l'OPAC a organisé, en collaboration avec le service jeunesse et les agents du CASC, une opération qui consistait à aller à la rencontre des habitants du quartier du Carrage pour évoquer avec eux des anecdotes de vie et obtenir des photos pour la réalisation d'une exposition. Le lien social et intergénérationnel a été privilégié. Ce travail a été réalisé par deux jeunes filles, Mesdames CHEVAU et THOMAS.

Mme la Maire propose une rémunération pour ces deux personnes afin de les remercier pour le travail effectué. Elles percevront chacune 155 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mise à disposition de personnel municipal auprès de la Communauté de Communes «Entre Somme et Loire»

Mme la Maire précise que, comme chaque année, les activités sportives et musicales reprennent dans les écoles des deux cantons pour l'année scolaire 2015-2016. Les personnels des services sports et musiques vont effectuer des activités dans les écoles de la Communauté de Communes et il est nécessaire de délibérer pour leur mise à disposition et établir les conventions qui s'y rapportent.

Mme la Maire souhaite ajouter que de nombreuses réformes sont en cours pour les Communautés de Communes, et qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, il sera nécessaire de réaliser un schéma de mutualisation. Des moyens seront mis en commun dans le but de réaliser des économies. Ce schéma sera travaillé certainement lors du prochain Conseil Communautaire. Il sera possible de mutualiser les achats, de mettre à disposition du personnel pour l'utilisation de machines spécifiques, pour le secrétariat en cas de congés de longue durée.

Mme la Maire indique également qu'un agent municipal est placé dans le bus scolaire tous les jours d'école pour assurer le trajet de la navette entre Saint Denis et Jacques Prévert.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Atelier d'insertion gestion du centre d'Hébergement "La Basse Cour" du 01/01/2016 au 31/12/2016 – Mission d'accompagnement social et professionnel

Mme la Maire rappelle qu'un atelier d'insertion est pérenne à la Ville de Bourbon-Lancy et qu'il est nécessaire de le reconduire chaque année. Cet atelier nécessite un accompagnement professionnel. La municipalité souhaite continuer cet atelier et passer de 8 à 10 postes. La totalité de la blanchisserie sera assurée par ce personnel.

M. DRAPIER précise que l'on ne peut que se satisfaire de voir que ce projet est toujours porté par la Municipalité.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Renouvellement de l'atelier d'insertion gestion du Centre d'Hébergement "La Basse Cour" sur les métiers de l'hôtellerie, la restauration, l'accueil et le tourisme

Mme la Maire souhaite préciser que depuis la création de l'atelier d'insertion, 74 demandeurs d'emploi ont pu reprendre une activité et 13 ont repris soit une activité professionnelle, soit un parcours de formation.

Par ailleurs, la structure s'agrandit avec « la Forge » et la poursuite de l'atelier d'insertion prendra en compte ce nouvel établissement, c'est pourquoi il est nécessaire de porter la capacité d'accueil de 8 à 10 personnes.

Mme la Maire présente le budget de cet atelier :

Budget prévisionnel atelier d'insertion 2016

Dépenses	:	276.857 euros
Recettes	:	276.857 euros

Subventions :

- Département 71 (<i>encadrement technique</i>)	:	35 000 €
- Département 71 (<i>aide à l'accompagnement</i>)	:	3 339 €
- DIRECCTE Bourgogne (<i>aide au poste</i>)	:	162 903 €
- Ville de Bourbon-Lancy	:	25 615 €
- Recettes de la structure	:	50 000 €

Mme la Maire précise que les personnels en insertion permettent de pratiquer un tarif pour l'hébergement très intéressant. Le restaurant fonctionne également grâce à eux.

M. RAYMOND fait un point sur la fréquentation des gîtes. 50 % de week-end sont réservés avec une forte fréquentation estivale.

Mme la Maire propose de délibérer.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Régime indemnitaire

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour le régime indemnitaire.

Mme la Maire précise que le régime indemnitaire est un complément de rémunération attribué en fonction des sujétions particulières liées aux missions dévolues, mais aussi en fonction des compétences et de technicités mises en œuvre.

Un régime indemnitaire doit être créé pour les filières :

- Police Municipale, grade brigadier-chef principal pour une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
- Sportive, grade conseiller territorial des activités physiques et sportives
 - o Indemnité de sujétions en fonction de l'importance et du supplément du travail fourni

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Remise gracieuse sur salaire trop perçu

Mme la Maire indique qu'en juin 2015, la rémunération d'un agent a été versée intégralement et cela suite au décès de l'agent. Le montant de l'indu s'élève à 441,59 euros. Dans ce cadre, elle propose de ne pas lancer une procédure de recouvrement de cette somme et demande que les ayants droits de l'agent puissent bénéficier d'une remise gracieuse.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Urbanisme

Acquisition propriété SARRIEN

Mme la Maire informe qu'elle a reçu une proposition de Monsieur SARRIEN Jacques qui propose de vendre à la Commune sa propriété jouxtant le château Sarrien, Avenue Général de Gaulle.

Mme la Maire effectue un rappel historique de cette propriété et indique qu'il existe une possibilité de l'ouvrir pour agrandir l'espace du château Sarrien. Une estimation du Service des Domaines a été réalisée et le prix a été négocié à 10 000 €. De plus, la venue prochaine de l'ancienne propriétaire, Madame DECHAVANNE, permettra d'évoquer l'histoire de cette demeure.

Mme la Maire souhaite donner la parole à M. RAYMOND avec qui elle a travaillé cet été sur le projet avec la DRAC.

M. RAYMOND informe qu'il s'agit d'un projet conséquent qu'il précisera en commission lorsqu'il aura plus d'éléments. Le point de départ est de considérer que Culture et Tourisme ne sont pas éloignés et que pour préserver l'attrait touristique de la Ville, il est impératif de protéger son patrimoine.

Par ailleurs, un travail de collaboration avec la DRAC et une étude réalisée par la Route des Villes d'Eaux sur les Villes d'eau thermale et de leur patrimoine, fait prendre conscience du patrimoine présent qu'il est nécessaire de valoriser.

Mme la Maire interrompt M. RAYMOND pour demander à deux élus d'aller constater le niveau du « Borne » à Saint Léger suite à une alerte météo.

M. RAYMOND poursuit en indiquant que le projet concernant le patrimoine doit également prendre en compte les collections muséographiques. Ce projet se ferait dans le cadre d'une AVAP (Aire de VALorisation du Patrimoine) sur les secteurs du quartier médiéval et du quartier thermal. L'AVAP est une mesure de protection qui vient compléter les documents d'urbanisme. La restauration du château Sarrien serait en dehors de l'AVAP. Elle sera envisagée lors d'une prochaine visite de la DRAC accompagnée de la Fondation du Patrimoine. Une opération de mécénat pourra être lancée pour cette restauration.

Les Thermes d'Aligre présentent un intérêt architectural et patrimonial qui justifient une demande de classement. En revanche, le classement de la façade du château Sarrien n'est plus possible.

En ce qui concerne les Thermes d'Aligre, un travail sera effectué en collaboration avec le Directeur de l'Hôpital qui est favorable à la préservation historique et environnemental.

Mme la Maire indique s'être entretenue récemment avec ce dernier sur l'aménagement du parc et de l'allée de l'Hôpital pour pouvoir les mettre en valeur et également mettre en valeur les bâtiments de l'Hôpital.

Mme la Maire rappelle le projet relatif aux familles SARRIEN et PUZENAT pour lequel l'accompagnement des services de l'Etat est important.

M. RAYMOND termine en indiquant que l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine pourrait se révéler, sur le plan touristique, très intéressant car il existe, en Bourgogne, un label.

Au niveau de l'AVAP, il existe une étude préalable qui permet de réaliser un appel d'offres au niveau des études historiques et scientifiques. Parallèlement un travail sera effectué sur un projet muséographique.

Mme la Maire complète que la propriété Sarrien a une superficie de 717 m² et elle propose de l'acquérir au prix de 10 000 €.

M. LOUIS souhaite intervenir au sujet de M. SARRIEN. Tout d'abord, il pense qu'un débat sur l'AVAP s'effectuera. Il apprécie qu'actuellement les grilles du château « COURMONT » soit repeintes car cela ne s'est pas fait depuis au moins 50 ans, de même pour les travaux réalisés pour la rue. Le quartier Saint Nazaire n'a pas été abordé dans l'AVAP, c'est un quartier médiéval et il est dommage de l'oublier dans ces études.

Mme la Maire précise que la DRAC doit revenir et que ce quartier sera étudié. Elle ajoute que le quartier Saint Nazaire s'étend jusqu'à la place Saint Mayeul et qu'actuellement le musée Saint Nazaire n'est pas le patrimoine le plus en difficulté. Aujourd'hui, par contre, il existe une urgence pour le château Sarrien.

M. LOUIS continue en indiquant qu'il est fait allusion à l'importance de M. SARRIEN dans les notes de synthèse. Aujourd'hui, c'est le 100^{ème} anniversaire de la mort de M. SARRIEN et il y aura bientôt 110 ans, son gouvernement a fait voter par l'Assemblée Nationale une Loi (13 juillet 1906) qui établit le repos hebdomadaire. Cette Loi est toujours en application théoriquement. Dans sa Ville, des employés travaillent le dimanche. Il est prévu dans cette Loi des compensations pour le travail obligatoire le dimanche. En 2015, des employés travaillent sans aucune compensation. Il souhaite rendre hommage à M. SARRIEN car sa Loi est malmenée et il a été précurseur dans ce domaine.

Mme la Maire remercie M. LOUIS pour ces précisions et constate qu'effectivement rien n'a été mis en avant sur la personnalité de M. SARRIEN.

Mme la Maire souhaite revenir sur les grilles du château « COURMONT ». Elle indique que les volets ont également été repeints. Elle précise que les travaux sont effectués par des personnes de Bourbon-Lancy qui ont créé leur entreprise.

Mme la Maire propose de délibérer.

Messieurs JACOB et BAJAUD ne prennent pas part au vote puisqu'ils ont quitté l'assemblée à 21 heures 20, en raison de l'alerte météo.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Acquisition partie de terrain à la Communauté de Communes entre Somme et Loire

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée F 1393 située ZA des Forges, propriété de la Communauté de Communes entre Somme et Loire qui constitue la prolongation de la voirie communale. Cette parcelle sert de voie d'accès à deux services publics ainsi qu'à une entreprise. Cette acquisition n'était pas prévue, même si la transaction se réalise à l'euro symbolique, le coût de son entretien sera important.

21 heures 38 – Messieurs JACOB et BAJAUD reviennent et prennent part aux votes qui suivent.

Mme la Maire ajoute qu'afin de permettre l'ouverture de la déchetterie dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'intégrer cette partie de parcelle dans la voirie communale et c'est une façon d'apporter un soutien à la Communauté de Communes.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Accord préalable à l'OPAC pour l'aménagement du quartier du Carrage

Mme la Maire indique que la politique de l'OPAC était d'effectuer des modifications sur les immeubles. Au départ, il existait un projet de réhabilitation du bâtiment E mais le coût était trop important. Il est donc projeté de démolir le bâtiment E en totalité et de démolir partiellement le bâtiment C. A la place du bâtiment E, il est envisagé par l'OPAC de construire des maisons avec accession à la propriété et cela serait une prolongation de la zone résidentielle située à proximité de la Gendarmerie. C'est un vrai changement de politique de l'OPAC.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Informations diverses

Rapport annuel Casino de Bourbon-Lancy

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de prendre acte du rapport annuel du Casino de Bourbon-Lancy et donne lecture des éléments essentiels de ce rapport pour l'année 2014.

- **Les comptes**

Le prélèvement sur les jeux, versé directement à la commune par l'exploitant s'est élevé à la somme de 507 593,00 €, soit une progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent dont le montant s'élevait à 469 931,00 €.

- **Le personnel**

L'effectif pour l'exercice 2013/2014 est de 35 personnes, mais il se porte à 50 en tenant compte des emplois saisonniers.

- **Les investissements contractuels**

A la clôture de l'exercice au 31 octobre 2014, la totalité des investissements s'élevait à 5 386 010,61 €. Le montant des investissements pour l'exercice représente 55 675,77€.

- **Le budget annuel consacré à l'organisation des spectacles et manifestations.**

La programmation culturelle a porté sur 31 manifestations pour un budget de 228 214,40 €. La qualité des spectacles proposés est tout à fait satisfaisante tant par la renommée des artistes programmés que par la diversité de genres artistiques proposés.

La communication a été faite par le biais du site Internet, par la presse locale, la radio ou encore France Télévision.

- **La contribution du casino au développement touristique de la station thermale**

Campagne de promotion des manifestations culturelles du casino et de la station par le biais d'un parrainage avec France3 et bulletins météo des journaux régionaux.

Participation financière de 13 000 € attribuée à l'Office de Tourisme et du Thermalisme, à laquelle s'ajoute 0,3% du produit net des machines à sous pour un montant de 21 472,59 € pour la saison 2013/2014.

Collaboration avec le cinéma Rio Borvo et le centre thermoludique Celto.

Enfin l'exploitation d'un hôtel *** « Ibis Style » attenant au Casino offre une capacité d'accueil diversifiée pour les touristes comme pour diverses manifestations sportives d'importance.

- **L'analyse de la qualité de service**

Malgré une hausse par rapport à l'an dernier, on observe une tendance à la baisse de la fréquentation générale du casino, suivant la tendance nationale. En revanche le nombre de couverts servis au restaurant est en progression constante et significative. La progression globale de la fréquentation est de 4,64% pour l'exercice.

- **les actions pour le prochain exercice**

Il est programmé les actions suivantes pour l'exercice de l'année 2015 :

- Modification du parc de machines à sous
- Développement d'une carte de fidélité et création de partenariats avec les commerçants de la ville.
- Accompagner la municipalité dans le développement touristique de la station grâce à la capacité hôtelière du Casino.

Mme la Maire indique qu'elle a rencontré le Directeur et qu'actuellement, seul le groupe VIKINGS fait des animations culturelles dans ses casinos. La politique du groupe change totalement et il ne sera plus présenté de spectacles. Le groupe doit faire part à la municipalité de leur nouvelle démarche commerciale.

Mme la Maire précise que lors de la présentation de spectacles par le Casino, une part était à la charge de la Ville et cela représente environ 24 000 €.

M. DRAPIER intervient pour préciser que cela impliquera peut-être de revoir le cahier des charges. Il précise que les spectacles ne sont pas un coût pour la Commune mais une perte de recettes.

Mme la Maire répond qu'effectivement cela n'est pas une charge mais tout de même une recette en moins pour la Commune, c'est-à-dire 24 000 €.

Réunion CODERST 16.7.2015

Mme la Maire informe que la nouvelle municipalité s'est engagée dès son élection pour amener l'eau thermale dans Celto 2 qui se nommera en réalité Spa Nature. L'autorisation d'utiliser l'eau thermale a été accordée. Aujourd'hui, c'est une réelle satisfaction car depuis 2 ans la Commune de Bourbon-Lancy a subi une de recettes et a continué à rembourser les emprunts contractés.

C'est une avancée importante avec une ouverture programmée pour le 27 septembre. Un travail est en cours pour ajouter un avenant à la Délégation de Service Public. De plus, des démarches sont en cours pour que les Bourbonnien(ne)s bénéficient d'un tarif spécifique.

Celto 2

Mme la Maire précise que de nombreuses réunions se sont déroulées et qu'un nombre important de malfaçons ont été révélées. Des commandes n'avaient pas été effectuées notamment pour le festival des eaux, les terrasses, les prestations pour l'automate. Malgré cela l'espace va ouvrir.

Mme la Maire donne la parole à M. JACOB pour qu'il complète.

M. JACOB indique qu'effectivement il a fallu procéder à la reprise de nombreuses malfaçons et précise que du temps a été nécessaire pour arriver à l'ouverture.

Mme la Maire précise que beaucoup de choses n'étaient pas prévues dès le départ. Le plus difficile était l'autorisation d'utiliser l'eau thermale.

M. DRAPIER indique qu'il reconnaît la difficulté du dossier et que le partenaire avait beaucoup d'exigences. Il confirme qu'il est vrai que des travaux restaient à terminer, mais les équipes précédentes ont travaillé durement sur le dossier. Il ajoute qu'il ne faut pas caricaturer sur ce dossier, que des choix économiques avaient été faits et qu'il n'existe pas d'élus vertueux, il existe uniquement des élus qui se battent pour un dossier compliqué.

Mme la Maire répond que la caricature n'a pas lieu, toutefois lorsque l'on inaugure un espace et qu'il reste fermé sans avoir les demandes nécessaires pour avoir l'autorisation concernant l'eau thermale, il y a défaillance. Elle complète en indiquant que lorsque l'on sait ce qui n'a pas été fait, il y a forcément une responsabilité des élus. Les problèmes doivent être résolus et fait en temps et en heure.

M. DRAPIER précise qu'il a deux éléments de réponse :

- sur l'autorisation de l'eau thermale, il n'y avait pas de raisons objectives que l'ARS la refuse
- quant à l'inauguration, elle était nécessaire pour les subventions.

De plus, il ajoute qu'il ne faut pas oublier que ce sont des outils extrêmement complexes et que l'avenir le prouvera.

Mme la Maire répond que les donneurs de leçons ne sont pas ceux qui règlent les problèmes et qu'il est nécessaire d'apporter des réponses appropriées. Aujourd'hui la réalité est la plus-value de 40 000 €.

Etude de faisabilité pour l'optimisation de la ressource géothermique de Bourbon-Lancy

Mme la Maire informe que l'étude est lancée depuis le 27 août 2015 et que les conclusions sont attendues avec impatience car actuellement il existe de gros soucis sur le rejet de cette eau notamment dans le plan d'eau. Cette étude permettra d'orienter la récupération des calories pour chauffer différents établissements.

Focal

Mme la Maire précise que FOCAL est également un sujet important. Une décision municipale a été prise pour transférer FOCAL dans l'ex bâtiment de DIM. Dès le transfert, les riverains ont attiré l'attention sur les nuisances sonores et les odeurs. Elle indique s'être rendue sur place avec des élus et les désagréments ont été constatés. Une réunion s'est tenue en Mairie avec de nombreux riverains pour évoquer ces problématiques.

Le bruit et les odeurs ont été identifiés. L'Entreprise s'était engagée à faire des diagnostics et à prendre des mesures contre le bruit.

Mme la Maire se dit très inquiète aujourd'hui, même si l'Entreprise effectue le nécessaire pour que les nuisances cessent. La municipalité est entièrement mobilisée auprès des riverains et elle comprend leur colère. M. THEVENET fait le lien entre la municipalité et FOCAL, une réunion est prévue prochainement avec les responsables de FOCAL et les riverains. Des détails seront apportés pour indiquer comment les nuisances peuvent disparaître. Il existe une bonne relation avec la direction et celle-ci s'est engagée sur plusieurs dispositifs pour réduire les nuisances.

Cette situation est dommageable car rien n'a été anticipé et cela nuit à l'image de Bourbon-Lancy. L'Entreprise doit apporter des réponses et la DREAL a été saisie sur ce dossier. La direction des cheminées semble en cause pour les problèmes d'odeur.

M. JACOB précise qu'il reste des travaux, notamment des finitions de voirie pour réaliser un cheminement pour les camions.

Mme la Maire complète que le transformateur a été réhabilité, la clôture est à finir et l'assainissement a été effectué.

M. DRAPIER rappelle que ce dossier a été porté et travaillé aussi avec les riverains, il existe des engagements de la société. C'est une entreprise locale et il n'y a pas de raison qu'elle ne tienne pas les engagements pris en public devant les riverains. Il précise que ce dossier représente la difficulté de l'exercice d'un mandat porté ensemble pour défendre l'emploi, l'économie locale et les entreprises.

Mme la Maire répond qu'au début du dossier, deux paragraphes indiquaient une obligation sur les vernis et sur l'ICPE et que cela n'a pas été fait.

M. DRAPIER dit que c'est à nouveau de la caricature.

(Différents échanges verbaux s'en suivent entre Mme la Maire et M. DRAPIER).

M. JOLY précise qu'il est important que les problèmes soient réglés rapidement car les nuisances sont insupportables.

Mme la Maire dit qu'effectivement, aujourd'hui, c'est un quartier résidentiel avec beaucoup de retraités et qu'ils ne peuvent pas profiter de leur propriété en toute sérénité.

M. JOLY ajoute que l'entreprise a tout mis en place pour assurer la production et qu'elle doit mettre la même énergie pour la mise en œuvre de solutions.

M. JACOB précise qu'il pense réellement que l'Entreprise n'avait pas prévu ces désagréments. Il ajoute qu'il lui semble difficile de résoudre les nuisances sonores et que pour lui, le site n'était pas approprié pour cette usine.

Mme la Maire conclut en spécifiant que la municipalité continue à mener le combat pour la réduction des nuisances.

Fièvre catarrhale – Mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage français

Mme la Maire souhaite aborder ce sujet car après la crise économique importante subie par le monde agricole, la sécheresse, c'est maintenant la fièvre catarrhale ovine qui est au cœur du débat. Une décision du Ministre est à venir. Actuellement il est nécessaire de protéger un périmètre de 150 kms autour du foyer découvert. Tout le Charolais est concerné.

M. CHARBONNIER complète en indiquant que la fièvre catarrhale ovine est une maladie virale transmise par le moustique. Actuellement, tous les groupements d'animaux sont interdits et il n'est plus possible d'exporter les animaux au-delà des frontières. Tout est bloqué.

Mme la Maire précise que les députés ont demandé au Gouvernement d'accompagner les filières de l'élevage. De plus, le marché ovin se portait bien. La vaccination des animaux provoque une mise en quarantaine de ceux-ci qui nuit à leur commercialisation.

Projet marché couvert

Une première ébauche a été réalisée par l'ATD pour un projet de marché couvert et de parc de stationnement. Lorsque le travail sera plus abouti il pourra être présenté.

Accueil des migrants

Mme la Maire souhaite évoquer le problème de l'accueil des migrants et aimerait aujourd'hui connaître l'avis des élus. Il existe une forte pression de l'état et du Préfet. Bourbon-Lancy accueille déjà des familles avec le CADA et l'aide de l'Etat n'est pas incitatrice.

Mme la Maire indique que les communes allemandes sont quant à elles beaucoup aidées pour accueillir des familles. La solidarité est effectivement importante.

M. CHARBONNIER pense que c'est un sujet compliqué, que l'on ne peut pas laisser les gens dans le désarroi et qu'il est certainement nécessaire de traiter le mal à la racine.

M. LOUIS précise que la solidarité est nécessaire et qu'il faut se battre contre le racisme qui est généré par l'arrivée des migrants. Des propos insoutenables ont été tenus sur la scène politique en France. Il précise qu'un poème sur les migrants sera chanté par Francesca Solleville le 7 novembre.

M. DRAPIER répond que les Communes allemandes sont beaucoup aidées. A Saarwellingen, 200 familles ont été accueillies, et cela représente tout de même un choc pour la population.

Mme la Maire indique que ce n'est pas le même contexte car aujourd'hui l'Allemagne a besoin de main d'œuvre alors que la France a beaucoup de chômage.

Plan d'eau

Mme la Maire souhaite évoquer le problème des cyanobactéries au plan d'eau qui ont provoqué sa fermeture. Elle rappelle que la recherche des cyanobactéries toxigènes est obligatoire seulement depuis deux ans. L'invasion de cyanobactéries a été constatée à la même époque que l'année dernière. Le seul souci aujourd'hui est que les cyanobactéries sont toujours présentes alors que dans les autres Communes concernées tout est redevenu normal. Il y a également des analyses en cours sur des canards retrouvés morts.

Elle ajoute qu'il existe une étude réalisée en 2006 avec des préconisations non effectuées.

Mme la Maire liste les préconisations mentionnées dans ce rapport. Elle indique que si l'on veut développer la base de loisirs il est nécessaire de trouver des solutions.

M. DRAPIER constate une fois de plus que c'est l'ancienne municipalité qui est mis en cause sur la pollution du plan d'eau. Il précise que depuis 2006 il s'est fait beaucoup de choses sur la problématique de l'eau. Il ajoute que si à chaque difficulté rencontrée, la nouvelle municipalité dit aux Bourbonnais que rien n'a été fait avant, c'est caricatural de prétendre que rien n'a été fait.

Mme la Maire répond que l'ARS lui a indiqué que rien n'a été fait pour éviter la pollution du plan d'eau. Actuellement, il n'est plus possible de pêcher dans le plan d'eau or la pêche est un produit touristique important. Elle précise qu'elle n'a rien à cacher à la population.

Rentrée scolaire – travaux dans les écoles – restaurant scolaire – self ludique

Mme la Maire souhaite indiquer que la rentrée scolaire est une bonne rentrée grâce aux travaux réalisés dans les écoles.

Mme HUCHET présente les nouveaux dispositifs de la rentrée scolaire et dénombre les effectifs de chaque établissement.

Deux nouveaux dispositifs concernent Bourbon-Lancy :

- la scolarisation des enfants au jour anniversaire de leurs 2 ans entre septembre et décembre
- après la suppression d'une classe à l'école à Pierre et Marie Curie, 1 poste de maître sans classe a été créé et il permet de cibler les difficultés des élèves et d'intervenir où cela est nécessaire.

Mme la Maire souhaite remercier le DASEN pour la mise en place de ces dispositifs sur Bourbon-Lancy et remercie également les interlocuteurs de l'Éducation Nationale avec laquelle la municipalité a de très bons rapports.

Mme HUCHET précise pour chaque école le mobilier acheté et les travaux réalisés. Elle indique que chaque Directeur a listé ses propres besoins et choisi son mobilier.

Mme la Maire tient à signaler que les travaux ont été réalisés par les services municipaux et elle le remercie pour la qualité du travail effectué. Elle remercie également le service voirie pour le marquage au sol et la réalisation d'une entrée sécurisée à l'école Pierre et Marie Curie.

Mme la Maire indique que le restaurant scolaire de Saint Denis est obsolète et vieillissant. L'ATD et un cabinet d'études travaillent sur le dossier. En ce qui concerne le restaurant scolaire Pierre et Marie Curie, le self ludique sera mis en place

M. JOLY précise que le concept est intéressant et il responsabilise les enfants.

Mme la Maire indique que c'est aussi une autre façon de travailler pour le personnel. Le self ludique sera mis également en place à Saint Denis en attendant la réalisation d'un nouveau restaurant.

M. PACAUT ajoute que la visite effectuée à RIORGES était dans la même configuration que Pierre et Marie Curie et Saint Denis.

M. JOLY précise que c'est moins fatiguant nerveusement pour le personnel. Il y aura également moins de déchets, l'enfant est davantage acteur de son repas.

M. DRAPIER demande à quoi correspond la dénomination self ludique.

M. JOLY répond c'est davantage un élément de langage marketing qu'une signification technique.

Euro J+

Mme HUCHET précise que le Département a à nouveau mis en place les euros J pour donner un coup de pouce aux élèves de 11 à 16 ans.

Projet du multi accueil

Mme DUCROIZET indique que le diagnostic du projet multi accueil est effectué et en donne les conclusions principales.

Mme la Maire précise que le lieu choisi est l'espace à côté de l'école Jacques Prévert, il a été privilégié des locaux non utilisés à ce jour, des informations complémentaires seront données en Commission prochainement.

Bilan été service jeunesse

Mme la Maire précise que l'ouverture de la dernière semaine d'août a été très appréciée par les parents. La chaleur a provoqué l'annulation d'une sortie en bus. Les personnels sont formés et cela permet de faire travailler les jeunes. Il est envisagé de proposer à ces jeunes d'effectuer du baby sitting dont l'organisation est à voir pour répondre à des besoins croissants.

Bilan été service des sports

M. PACAUD informe que 17225 entrées « scolaire et public » ont été comptabilisées à la piscine.

La gym sénior est en saturation avec 41 inscrits, des séances supplémentaires se feront à la salle des arts martiaux de Saint Denis.

Les marches autour du Plan d'eau ont également très bien fonctionnées. Les randonnées ont été seulement au nombre de 5 sorties. Par contre, les sorties en kayak sur La Loire ont eu un grand succès avec 44 descentes qui représentent 292 personnes.

Bilan 5^{ème} et 25^{ème} anniversaires jumelage

Mme la Maire revient sur le week-end de festivités des anniversaires du jumelage avec Stochov et Saarwelligen. Elle indique que c'était une très belle aventure et remercie les associations et les partenaires. Le relais vélos était une très bonne idée et une belle réalisation. Elle remercie le service Communication pour les réalisations et Guy FOREST pour l'organisation.

Mme COURTIAL confirme que c'était un gros travail mais un grand moment d'échange.

Mme DUCROIZET indique qu'elle était pour la 1^{ère} fois famille d'accueil et que c'est une belle expérience.

Mme la Maire remercie tous les bénévoles et le Comité de Jumelage.

Mme DUCROIZET ajoute que la participation des différents clubs de danse et la chorale a contribué à la réussite de la soirée du samedi.

Départ délégation pour STOCHOV

Mme la Maire dit que le jumelage continue avec le départ d'une délégation pour Stochov.

Mme DUCROIZET précise que 12 personnes se rendront à la fête de la Saint Venceslas et donne lecture des festivités.

Forum de la famille

Mme la Maire indique qu'elle recevra la Secrétaire d'Etat aux droits de la Femme à Bourbon-Lancy pour la signature d'un réseau VIF (Violences Intra-Familiales) et que cela sera un grand moment. Le programme a été communiqué, ce Forum verra la participation de nombreux partenaires et associations qui seront à l'écoute des familles.

Animations culturelles

M. RAYMOND informe qu'une quarantaine d'animations culturelles se sont déroulées en juillet et août et que toutes ont été appréciées.

Nouvelle salle des mariages et Tour Machuret

Mme la Maire invite les élus à une visite de la nouvelle salle des mariages en bas de la tour de la Mairie ainsi que des travaux en cours de réalisation dans celle-ci le samedi 24/10/2015 à 11 heures.

Journées européennes du patrimoine 19 et 20/09

M. LOUIS annonce les journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre avec 2 thèmes :

- au musée Saint Nazaire pour une visite guidée du quartier avec Thimotée GAUDRON, Architecte.
- les visites « beurdines » du vieux quartier avec la participation de nombreuses associations dont il donne la liste.

Par ailleurs l'exposition 1915-2015 est toujours ouverte le mardi après-midi et le samedi matin. Des visites seront effectuées par les écoles et il remercie les enseignants de sensibiliser les jeunes sur les événements tragiques de notre Histoire.

Mme la Maire souhaite apporter des réponses à M. DRAPIER au sujet des subventions de la Société Philharmonique.

La Société Philharmonique était la seule association à ne pas être venue en rendez-vous pour présenter ses projets. Le rendez-vous a eu lieu la veille du Conseil Municipal de Juin. Il a été demandé à la Présidente de présenter un réel projet, celui-ci est parvenu en Mairie le 11 septembre. Au vu de ce projet, une nouvelle subvention sera votée au prochain Conseil Municipal.

Par ailleurs, **Mme la Maire** informe qu'elle a été accusée de ne pas renouveler la subvention de l'association, ce qui n'avait jamais été dit, de même la convention avec le Conseil Départemental n'était pas signée car la Présidente l'avait en possession et elle ne l'avait pas transmise.

M. DRAPIER répond qu'il ne sait pas qui elle accuse.

Mme la Maire précise qu'elle ne la nommera pas, mais que cette personne lui a présenté ses excuses.

M. DRAPIER ajoute que lors du Conseil Municipal de juin, la subvention proposée ne convenait à pas son équipe. Il constate aujourd'hui une avancée positive, les propos tenus sont rassurants et correspondent plus aux réalités de la Société Philharmonique.

Mme la Maire précise qu'elle ne revient pas en arrière. Aujourd'hui, il existe un projet. Les règles ont été pointées du doigt par le Conseil Départemental, de nouvelles règles sont à établir avec la Société Philharmonique.

Etat Civil

Mme la Maire présente ses sincères condoléances aux personnes touchées par un deuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.